



INTERPROFESSION LEGNU VIVU

Voyage d'études certification Bois des Alpes®
01-02/10/2014

Compte-rendu et préconisations pour le
développement de la filière forêt bois corse

INTERPROFESSION LEGNU VIVU

Association Loi 1901 - SIRET n° 538 814 211 00016

RN 193 - 20218 PONTE LECCIA

legnu.vivu@gmail.com - ☎ 06.47.41.72.09 - www.legnu-vivu.com





Sommaire

- Présentation de l'Interpro Legnu Vivu – p.1
- Programme du voyage d'étude – p.1 à 2
- Liste des participants – p.2
- La certification Bois des Alpes – p.3 à 4
- Salle de spectacles de Mazan – p.4
- Centre de formations Néopolis – p.4.
- Préconisation pour le développement de la filière corse – p.5 à 6

➤ PRESENTATION DE L'INTERPRO LEGNU VIVU

- Association Loi 1901 créée en février 2011
- Membres actifs : les professionnels de la forêt et du bois
- Membres associés : toute personne, établissement ou collectivité intéressée par l'avenir de la filière bois en Corse
- Nombre d'adhérents : 54 adhérents

Composition de l'association : 4 collèges

- La ressource : propriétaires et gestionnaires de la forêt publique et privée
- La première transformation : entrepreneurs forestiers, exploitants forestiers, scieurs, négociants en bois et bois-énergie
- La seconde transformation : charpentiers, menuisiers, ébénistes, constructeurs bois
- La prescription : architectes, bureaux d'études

Missions de LEGNU VIVU

- Être une structure de proposition collective et de décision de la filière forêt bois
- Être un outil au service des professionnels
- Être un outil de promotion et de communication de la filière
- Inciter et promouvoir l'utilisation du bois dans tous les domaines
- Structurer et développer la formation professionnelle dans la filière

➤ PROGRAMME DU VOYAGE D'ETUDE

- Centre de Formation Néopolis à ALIXAN, Drôme. *Intervenants : Joël ROQUES (Président de la CCI Drôme), Daniel BIGNON (Président de l'association « Bois des Alpes »), Olivier CHAUMONTET (BDA), Myriam CAUDRELIER (BDA), Mathieu DELEUZE (Directeur formation Néopolis).*
- Restaurant d'entreprise de Rovalatain, ALIXAN, Drôme.
- Maison du Conseil Général de l'Isère, VILLARD-DE-LANS, Isère. *Intervenants : Charles GALVIN (Vice-Président CG 38), Guy CHARRON (conseiller technique filière bois CG38), Gilbert BIBARD (Directeur territorial du Vercors).*
- Maison de l'Intercommunalité du Vercors, VILLARD-DE-LANS, Isère. *Intervenant : Pascal ARNAUD (Directeur CC Massif du Vercors).*



- Ecole communale de LA RIVIERE, Isère. *Intervenant : Robert ALLEYRON-BIRON (Maire de LA RIVIERE)*
- Scierie Blanc, MARCHES, Drôme
- Salle de spectacles de MAZAN, Vaucluse. *Intervenants : Aimé NAVELLO (Maire de MAZAN), Olivier DELAPRISON (Responsable territorial du Mont Ventoux - ONF), Serge OLIVIERI (Assistant à Maîtrise d'ouvrage – Communauté d'Agglomération du Ventoux Comtat Venaissin).*

➤ LISTE DES PARTICIPANTS

• ELUS

- ACQUAVIVA Jean-Felix, Maire de LOZZI
- ALLEGRINI Marie-Dominique, Présidente du Syndicat Mixte du Giussani
- ANTONA Daniel, Maire de CAMPO
- BIANCUCCI Jean-Baptiste, Conseiller à l'Assemblée de Corse
- BUCCHINI Dominique, Président de l'Assemblée de Corse
- DONSIMONI CALENDINI Simone, Conseillère à l'Assemblée de Corse
- FONDACCI DE PAOLI Jean-Claude, Maire de RAPALE
- FRANCESCHETTI Bernard, Maire d'ASCO
- GIANNI Jean-Jacques, Maire d'EVISA
- LOMBARDINI Jean-Jacques, Conseiller municipal
- MARIANI Frédéric, Maire d'OLMI CAPELLA
- ORSINI Frédéric, Président de l'Association des Communes Forestières de Haute-Corse
- PAGNI Alexandra, Rassemblée pour la Corse
- SIMONPIETRI Agnès, Conseillère à l'Assemblée de Corse
- VERSINI Antoine, Maire de CRISTINACCE

• ADMINISTRATIONS

- COGGIA Jean-Paul, Chef de projet Agence du Tourisme de la Corse
- FICHOU Alain, Directeur des Bâtiments CTC
- GRIMALDI Jean, Directeur Général SAEML Corse Bois Energie
- PIERRINI Nathalie, Directrice du Groupement Intersyndical des vins AOC de Corse
- SALICETI Marie-Ange, Responsable développement durable Office de l'Environnement de la Corse
- SCHUFFENECKER Dominique, Sous-Préfet de CORTE
- TOMI Pierre, Directeur de PAOLITECH Université de Corse

• ENTREPRISES

- ALESSANDRI Pantaléon, Président de la Scierie I Legni di Castagniccia
- ARNOUD Gaël, Responsable construction de Kalliste Bois Industrie
- BARTOLI François-Xavier, Architecte Atelier RnB
- BRUNEAU Sébastien, Gérant Les Charpentiers de la Corse
- CHAHMIRIAN Frédéric, Gérant menuiserie PRO MC
- DE AZEVEDO Stella, Assistante Architecte menuiserie PRO MC
- GHERARDI Frédéric, Gérant Alfabois, commerce du bois
- GIUDICELLI Christophe, Gérant Menuiserie les Castors du Bois
- MILON Paul, Gérant cabinet d'architecture et d'urbanisme
- PAOLINI Thomas, Gérant Menuiserie SICAB
- ROMANO Sophie, Plasticienne Atelier RnB
- SIMEONI Antoine, Gérant Menuiserie Legnarte

• MEDIA

- ANTOMARCHI Florence, Journaliste France 3 Corse Via Stella
- BATTINI Hélène, Journaliste RCFM
- NICOLAS Christelle, Journaliste France 3 Corse Via Stella
- ORDAN Sandrine, Journaliste Corse Matin

• LEGNU VIVU

- COMELLI Mathéa, Animatrice de Legnu Vivu
- GAUJARD Olivier, Prescripteur du bois dans la construction
- CORDOLEANI Sébastien, Designer A Fabbrica Design



➤ LA CERTIFICATION BOIS DES ALPES®

- **Historique**

L'association « Bois des Alpes » a été créée en 2008 par les acteurs de la filière forêt bois du Massif Alpin (notamment les communes forestières, exploitants forestiers, scieurs, charpentiers et menuisiers), afin de promouvoir des produits de qualité issus de la ressource locale. Cette volonté est née suite au constat que le Massif Alpin produisait 550 000 m³ de bois sciés par an, exportait une partie de la production et importait 70% des besoins de la seconde transformation. Les Maîtres d'ouvrage publics, notamment les Maires, ont réalisé qu'il était illogique de construire des bâtiments en bois importé (Allemagne, Pologne et autres) quand leur forêt produisait du bois d'œuvre de qualité équivalente.

L'association s'est appuyée sur le Schéma Interrégional d'Aménagement et de Développement du Massif Montagneux de 2006, dont découle le programme de valorisation du bois dans la construction de 2007. Celui-ci préconise la valorisation des ressources locales, le développement des circuits courts, la préservation des savoir-faire locaux.

- **La certification**

La certification BDA® garantit l'origine des bois et leur traçabilité sur le périmètre du Massif Alpin tel que défini dans la Loi Montagne, les caractéristiques techniques (résistance mécanique, hygrométrie, respect des dimensions, durabilité), le respect des normes en vigueur (gestion durable PEFC ou FSC, marquage CE, DTU, séchage, droit du travail) et la transformation locale des produits.

Les entreprises certifiées doivent respecter un cahier des charges établi par les professionnels, et sont contrôlées par un organisme indépendant, le COFRAC.

La certification est prescriptible dans les Marchés Publics, et ne contrevient pas au droit de l'Union Européenne : la mise en œuvre d'une politique de développement durable est un critère supérieur à l'interdiction de la mention d'une origine géographique déterminée.

De par ses exigences, la certification permet d'améliorer le bilan carbone des produits finaux grâce à la réduction des transports, d'équilibrer la balance commerciale de la filière en réduisant les importations, de valoriser les ressources forestières des Communes et autres propriétaires forestiers, de régénérer les forêts, de proposer des produits attendus par la seconde transformation (séchés, rabotés), de favoriser l'évolution de marchés, de maintenir et créer des emplois locaux non délocalisables, d'améliorer la compétitivité des entreprises, et de structurer la filière en incitant les entreprises à travailler en grappe.

De façon plus générale, la certification BDA® fait la promotion de l'usage du bois dans la construction (structure, ossature, menuiserie, parements intérieurs et extérieurs, agencement) et de l'efficacité énergétique des bâtiments.

- **Actualité**

L'association BDA® compte aujourd'hui 40 entreprises certifiées, 40 bâtiments existants et 10 en chantier.

La certification a été spécifiquement soutenue par la commande publique : il existe aujourd'hui un réseau de 23 bâtiments pilotes, tous réalisés par des Maîtres d'ouvrage publics. Ces constructions servent de vitrine à la construction bois et à BDA®, et permettent de rompre avec l'imaginaire du chalet



en proposant des bâtiments contemporains. Dorénavant, BDA[®] est reconnue par les Maîtres d'ouvrage privés.

L'efficacité énergétique des bâtiments est une priorité : les constructions sont labellisées Haute Qualité Environnementale, Bâtiments Basse Consommation, et ce grâce aux propriétés exceptionnelles du bois en matière d'isolation thermique (*exemple : les locaux du centre de formation Néopolis ont une consommation de chauffage annuelle de 15 kWh/m²*).

L'association met à disposition de ses adhérents une machine de classement des bois par ultrasons mobile, afin que les entreprises puissent vérifier la résistance mécanique de leurs bois.

L'association a pour objectif de scier 200 000 m³ sur les 550 000 m³ produits par le Massif Alpin à l'horizon 2020.

Les entreprises certifiées, certaines d'avoir des débouchés grâce à la commande publique (pour la phase d'amorçage de la certification), ont fait le choix de moderniser leurs outils de production, et ont par conséquent pu développer leurs marchés (*exemple : la scierie Blanc a investi 4 millions d'euros –séchoir, nouvelle unité de sciage, achat d'unité de taille à commande numérique en partenariat avec des charpentiers, machine de classement des bois, ... - et a augmenté sa production de sciage de 9 000 m³ en 2006 à 50 000 m³ en 2013, quadruplé le nombre d'employés - 27 en 2014*).

➤ SALLE DE SPECTACLES DE MAZAN

La Salle « La Boiserie » a été construite en bois du Mont Ventoux (hors périmètre BDA[®]), situé à moins de 20 km. Ce massif voit habituellement la quasi-totalité de sa ressource forestière (95 %) destinée à l'usine de Tarascon pour être transformée en pâte à papier, alors que l'Inventaire Forestier Régional estime que 45 % du bois sur pied dudit massif est du bois d'œuvre, exemple de conflit d'usage entre bois d'œuvre et bois industrie. Une coopération étroite entre tous les acteurs (Maître d'ouvrage, Assistant à Maîtrise d'Ouvrage, Architecte, Bureau d'étude construction bois, ONF et Commune Forestière voisine) a permis de faire naître ce projet intégralement à partir d'une ressource locale de qualités diverses (également les arbres de petits diamètres habituellement négligés). L'ONF a vendu ces bois « en bord de route » à des prix nettement supérieurs à ceux pratiqués habituellement pour la pâte à papier, et jusqu'à 150 € le m³ pour le Cèdre de l'Atlas.

Cette réalisation et tout le processus en amont témoignent de la possibilité de modifier les circuits habituels de commercialisation du bois en faveur d'une meilleure valorisation de la ressource (bois d'œuvre vendu plus cher au m³ que le bois d'industrie).

➤ CENTRE DE FORMATIONS NEOPOLIS

Néopolis est un centre de formations de la Chambre de Commerce et d'Industrie de la Drôme, tourné vers le développement durable. Il s'est créé suite au constat qu'il n'y avait pas de formations pour les métiers de la construction durable en France. Des formations innovantes ont été mises en place (performance énergétique, matériaux biosourcés, charpente, construction bois, vente de matériaux durables) et des métiers spécifiques ont été identifiés (Coordinateur bâtiment basse consommation, technicien bâtiment basse consommation, conducteur de travaux construction bois...).

Le pari de la CCI et de Néopolis est un succès, avec plus de 500 stagiaires accueillis chaque année et 1,2 M€ de chiffre d'affaire annuel.



➤ PRECONISATIONS POUR LE DEVELOPPEMENT DE LA FILIERE BOIS CORSE

La certification du bois de Corse est la colonne vertébrale autour de laquelle devrait s'organiser l'évolution indispensable des pratiques professionnelles de la filière forêt bois en Corse afin de garantir au secteur de la seconde transformation des produits de qualité issus de la forêt insulaire.

La mise en place de cette certification, sur le modèle de « Bois des Alpes[®] » est conditionnée à la restructuration de la première transformation.

Le point névralgique de la première transformation est la scierie (sciage, séchage, calibrage, mesure de résistance mécanique et traitement éventuel), qui concrétise les éléments essentiels du cahier des charges d'une certification, notamment la traçabilité.

Ce maillon de la chaîne étant le plus important, il est essentiel que cette étape de transformation soit soumise à une saine concurrence. Il conviendrait de **susciter la création de quatre ou cinq scieries majeures**, réparties géographiquement selon une logique territoriale liée à la pertinence de l'approvisionnement en grumes (Balagne, Centre Corse, Plaine Orientale, Ouest, Extrême Sud).

Ce développement des scieries doit nécessairement être organisé de manière coordonnée entre l'amont et l'aval. Il est indispensable de **sécuriser l'approvisionnement par des contrats pluriannuels** passés entre les gestionnaires de la forêt et les scieries, et par le développement progressif des dessertes forestières afin de faciliter l'accès à la ressource.

La seconde transformation consomme aujourd'hui en Corse environ 30 000 m³ de bois transformé par an. Cela représente de l'ordre de 65 000 m³ de grumes, soit environ 55 000 tonnes de bois frais : ce besoin en ressource forestière est modéré, la forêt corse peut tout à fait y répondre sans nécessiter de lourds investissements.

Le développement de la première transformation s'étalera probablement sur une décennie, la politique forestière devra suivre le même rythme, sans précipitation et en veillant à éviter l'apparition de goulots d'étranglement.

Ce développement des scieries s'accompagnera de la **création d'emplois** : de 10 à 12 pour chaque unité de transformation, auxquels viendront s'ajouter les emplois en forêt.

Cette exploitation et transformation accrue du bois d'œuvre induit une production accrue du **bois énergie** : éclaircies, sylviculture et produits connexes de scierie –sciures. Par conséquent, les efforts consentis sur les dessertes forestières serviront pour le bois énergie, et un nouveau marché local pourra voir le jour dans la valorisation des déchets de transformation. En effet, pour le moment, aucune entreprise corse ne produit de granulés, alors que c'est un marché prometteur qui permettrait de valoriser très convenablement les produits connexes (*sur le continent, les sciures de résineux écorcés sont vendues 13,40€ le m³, quand elles valaient 4,60€ il y a sept ans*).

Pour répondre aux besoins de la seconde transformation et diminuer significativement la dépendance vis-à-vis des importations, la création d'unités de production de panneaux contre-collés et de bois lamellé-collé seraient souhaitables, et tout à fait réalistes en Corse.



L'aval de la filière peut se développer par la **commande publique** et la préconisation du bois chaque fois que c'est possible. La marge de progression est grande : sur le continent, le bois représente 12% des parts de marché dans la construction, contre 1% en Corse.

Des bureaux d'études spécialisés en construction bois, absents aujourd'hui en Corse, pourraient également se mettre en place pour accompagner les Maîtres d'ouvrage et les Maîtres d'œuvre dans leurs projets.

Pour stimuler la montée en compétence des entreprises, il faut mettre en place des **formations en adéquation avec les évolutions des métiers**. Pour ce faire, il convient de travailler avec les établissements existants, pour moderniser et diversifier leur offre de formations (EPL de SARTENE – *débardage, exploitation forestière, scierie*, CFA – *menuiserie, charpente*, Paolitech et IUT – *ingénierie de la construction bois*).

Pour conclure, la qualité de la ressource corse (notamment la résistance mécanique du pin lariciu) laisse présager de grandes possibilités en **innovation**. La production de composants bois de haute résistance (renforcement des performances mécaniques par compression localisée ou injection de résine) est envisageable, ce qui induirait une forte valeur ajoutée et une possible exportation.

Le projet de développement de la filière forêt bois corse pour la période 2015/2020 actuellement en cours d'élaboration – livrable à la fin de l'année 2014 – reprend ces préconisations en les déclinant en séries d'actions concrètes articulées entre elles qui seront mises en œuvre de manière **coordonnée** et **progressive**.

L'objectif est de mobiliser progressivement tous les acteurs de la filière forêt bois corse autour d'un projet consensuel, qui soit finançable dans un contexte économique et budgétaire très difficile, qui respecte les intérêts de chacun, qui bénéficie à l'ensemble du territoire insulaire, qui permette l'émergence d'une économie circulaire créatrice d'une richesse qui reste sur l'île, qui s'intègre de manière dynamique dans la politique de développement durable de la Corse menée par la Collectivité Territoriale.